



CONSEIL — 222^e SESSION

QUATRIÈME SÉANCE

(SÉANCE VIRTUELLE, VENDREDI 26 FÉVRIER 2021, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Cadre de gestion du risque institutionnel

1. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15137 qui rend compte de l'élaboration du cadre de gestion du risque institutionnel et du contrôle interne (cadre ERM) de l'OACI, destiné à établir une approche coordonnée, structurée et méthodique de la gestion des risques dans toute l'Organisation. Il est aussi saisi d'un rapport verbal du Groupe de travail sur la gouvernance et l'efficacité (WGGE) et du Groupe de la mise en œuvre, de la stratégie et de la planification (ISPG) sur le sujet. En outre, le Président du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) participe à la séance.

2. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le cadre ERM présenté dans la note C-WP/15137 (pages A-1 à A-6) jusqu'à la description des rôles et des responsabilités du Conseil et du Secrétaire général au titre dudit cadre ;
- b) prend note des informations relatives au processus de gestion des risques grâce au cadre ERM qui figurent aux pages A-7 à A-9 de l'Appendice de la note C-WP/15137 ;
- c) note et approuve les observations figurant au § 4 du rapport verbal conjoint ;
- d) invite le Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) à examiner régulièrement la mise en œuvre du cadre ERM, ainsi que la mesure dans laquelle la gestion des risques est ancrée dans l'Organisation et utilisée pour prendre des décisions, et à examiner si les mesures d'atténuation des risques découlant du processus sont appropriées et contestables ;
- e) demande à la Secrétaire générale de faciliter la coordination avec l'EAAC pour permettre à certains responsables de la gestion des risques de participer aux futures réunions du Comité, afin de se pencher sur la gestion des risques qui relèvent de leur compétence et d'évaluer le niveau d'intégration de la gestion des risques dans les pratiques de gestion de l'OACI.

Rapport de la Secrétaire générale sur l'avancement des travaux de la session

3. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15132 qui contient le rapport de la Secrétaire générale sur l'avancement des travaux pour la 222^e session. Ce faisant, le Conseil convient de renoncer à l'application de la Règle 26, alinéa b) de son Règlement intérieur énonçant que les notes de travail doivent être communiquées au moins cinq jours ouvrables avant la séance.

4. Après examen, le Conseil :

- a) accueille avec satisfaction les informations détaillées présentées sur un large éventail d'initiatives menées par la Secrétaire générale et le Secrétariat pendant la période considérée, et les remercie pour leurs efforts considérables et pour les résultats positifs auxquels ils sont parvenus pendant une période notoirement difficile et sans précédent ;
- b) note en particulier la vaste gamme de mesures efficaces mises en œuvre par le Secrétariat pour relever les défis auxquels l'Organisation fait face à l'heure actuelle, notamment les initiatives constructives visant à intervenir de façon coordonnée et programmatique face à la pandémie de COVID-19 ;
- c) loue les efforts du Secrétariat qui continue de fournir un appui concret à l'Équipe spéciale du Conseil sur la relance de l'aviation (CART), notamment dans la mise en œuvre des recommandations du rapport de la CART et, dans ce contexte, salue la collaboration et les accords de partenariat noués avec d'autres organisations internationales.

Plan opérationnel de la Section de la formation mondiale en aviation (GAT) pour la période 2021-2023

5. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15142 qui décrit les projets/activités phares, les résultats attendus et les indicateurs de performance clés (KPI) qui doivent être mis en œuvre, suivis, mesurés et examinés par la Section de la formation mondiale en aviation (GAT) de la Direction de la coopération technique (TCB) afin d'atteindre les résultats escomptés et les objectifs clés définis pour la Section pour la période 2021-2023. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la coopération technique (TCC) sur le sujet.

6. Après examen, le Conseil :

- a) approuve le plan opérationnel de la Section GAT de la TCB pour la période 2021-2023 qui figure dans l'Appendice de la note C-WP/15142 ;
- b) note avec satisfaction les efforts considérables de la Section GAT de la TCB visant à surmonter les difficultés posées par la pandémie de COVID-19 et qui lui ont permis de parvenir à des résultats financiers exemplaires en 2020 ;
- c) invite le Comité des finances (FIC) à se pencher sur la question des frais administratifs de 7 % liés aux frais généraux d'administration de la Section GAT à sa prochaine réunion et de lui en rendre compte à une session ultérieure.

Point sur les consultations concernant le Bureau régional EUR/NAT

7. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15169 qui contient un rapport sur les discussions avec la Conférence européenne de l'aviation civile (CEAC) à propos de l'utilisation commune des locaux du bureau régional Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT) de l'OACI,

et sur les consultations engagées avec la France concernant l’avenir du bureau régional. Le Conseil est aussi saisi d’un rapport verbal du Groupe de travail sur la gouvernance et l’efficacité (WGGE) sur le sujet.

8. Après examen, le Conseil :

- a) accueille avec satisfaction les progrès accomplis par l’OACI et la CEAC en vue de finaliser les arrangements concernant l’utilisation commune des locaux du bureau régional EUR/NAT de l’Organisation en 2021, et note dans le même temps que les parties n’ont pas encore trouvé de solution définitive aux questions en suspens concernant l’utilisation commune du bâtiment en 2020 ;
- b) salue le dialogue constructif entamé avec le Gouvernement français, en tant qu’État hôte, à propos de l’avenir des locaux du bureau régional EUR/NAT de l’OACI ;
- c) encourage les parties à poursuivre ce dialogue afin de lui présenter un rapport sur le sujet à temps pour les délibérations sur le budget du prochain triennat.

Rapport sur l’évolution du Programme de coopération technique

9. Le Conseil commence l’examen de cette question à la lumière d’un rapport verbal présenté par la Secrétaire générale qui rend compte des résultats financiers et opérationnels du Programme de coopération technique (TCP) pour l’exercice qui s’est achevé le 31 décembre 2020, et qui fait le point sur les mesures mises en œuvre pour inverser la tendance à la baisse touchant le Programme et améliorer la situation financière du Fonds AOSC. Le Conseil est aussi saisi d’un rapport verbal conjoint du Comité des finances (FIC) et du Comité de la coopération technique (TCC) sur le sujet. Après présentation des documents susmentionnés, le Conseil convient de poursuivre l’examen de cette question à la prochaine séance de la session.

Rapport d’avancement sur la mise en œuvre de la stratégie et du modèle d’exploitation pour la Direction de la coopération technique

10. Le Conseil commence l’examen de cette question en se fondant sur la note C-WP/15170 laquelle présente une analyse à jour de la situation de la Direction de la coopération technique (TCB), qui permettra à la Direction de surmonter les difficultés auxquelles elle se heurte actuellement et d’assurer sa durabilité financière à long terme. Le Conseil est aussi saisi d’un rapport verbal conjoint du Comité des finances (FIC) et du Comité de la coopération technique (TCC) sur le sujet. Après présentation des documents susmentionnés, le Conseil convient de poursuivre l’examen de cette question à la prochaine séance de la session.

Questions diverses

Nomination de membres et de membres suppléants du Comité du transport aérien (ATC), du Comité des finances (FIC), du Comité des ressources humaines (HRC), du Comité de l’aide collective (JSC), du Comité de la coopération technique (TCC) et du Comité de l’intervention illicite (UIC)

11. Comme suite au courriel du Président du Conseil du 20 novembre 2020, il est noté que M. Andrew O’Henley, Représentant du Royaume-Uni au Conseil, a été nommé membre de l’ATC, du FIC, du JSC et de l’UIC, ainsi que du Groupe consultatif sur le CORSIA (AGC), avec effet à compter du 19 novembre 2020, et que M. Padhraic Kelleher a été nommé membre suppléant de l’UIC, conformément aux paragraphes 3 et 7 des dispositions particulières du *Règlement intérieur des comités permanents du Conseil* (Doc 8146).

12. Comme suite au courriel du Président du Conseil du 8 février 2021, il est noté que M. Roberto Seminario, Représentant du Pérou au Conseil, a été nommé membre du TCC et que M. David Velásquez a été nommé membre suppléant dudit comité, avec effet à compter du 1^{er} février 2021.

13. Comme suite au courriel du Président du Conseil du 27 janvier 2021, il est noté que M. Ajay Bhaskar Joshi, désigné par la Représentante de l'Inde au Conseil, a été nommé membre suppléant du JCS, du FIC et du TCC, avec effet à compter du 25 janvier 2021.

Amendement des Procédures complémentaires régionales (Doc 7030/5)

14. Comme suite au mémorandum PRES SS/3103 du Président du Conseil du 17 décembre 2020, et conformément à la procédure établie, le Président du Conseil approuve l'amendement EUR/NAT-S20/03-EUR 9 du Doc 7030/5 au nom du Conseil.

Dixième réunion de la Commission d'experts de l'Autorité de surveillance du Registre international (CESAIR)

15. Aucune observation n'ayant été reçue au 25 janvier 2021 en réponse au mémorandum PRES SS/3118 du Président du Conseil du 18 janvier 2021, il est noté que la dixième réunion de la CESAIR se tiendra en ligne du 13 au 15 avril 2021, conformément à la Règle 4 du *Règlement intérieur de la Commission d'experts de l'Autorité de surveillance du registre international* (Doc 9893). Elle examinera les changements que la société Aviareto Limited, conservateur du Registre international, propose d'apporter au *Règlement et Règles de procédure du Registre international* (Doc 9864).

Demandes d'observateurs de participer à des séances à huis clos de la session

16. Comme suite aux notifications envoyées par courriel par le Président du Conseil en décembre 2020 et en janvier 2021, et conformément à la Règle 32, alinéa a), du *Règlement intérieur du Conseil*, il est pris note du fait que le Conseil était convenu d'inviter M. Klaus Winkler (Union européenne), M. Nico Voorbach (CANSO), M. Michael Rossell (ACI), M. Michael Comber (IATA), M. Andreas Meyer (IBAC), ainsi que M. Mitchell Fox et M. Daniel Carnelly (ICCAIA) à participer en qualité d'observateurs à l'examen de questions à huis clos lors de sa 222^e session.

Notes de travail du Conseil présentées pour information

17. Le Président du Conseil n'ayant reçu aucune demande d'examen des notes d'information ci-après, il est considéré que le Conseil a pris note des informations qui y figurent :

- C-WP/15164 — *Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de l'ensemble des orientations du FIC*
- C-WP/15166 — *Rapport du CCI intitulé « Examen des échanges de personnel et des autres formes de mobilité interorganisations dans le système des Nations Unies » (JIU/REP/2019/8)*